

---

# COMMISSION 1 : ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES, TRANSITIONS

## POLITIQUE 17 - AGRICULTURE

Avec la crise sanitaire, les années 2020 et 2021 auront mis l'agriculture et l'alimentation sur le devant de la scène, avec l'enjeu essentiel de maintenir ces activités vitales dans une économie et une vie sociale profondément impactées. Globalement, l'agriculture breillienne a absorbé le choc et a su répondre aux demandes de produits alimentaires des habitant.es, qui sont de plus en plus demandeur.euses de produits durables et locaux. Forts de 33 000 emplois, les secteurs de l'agriculture et de la production agro-alimentaire sont donc de première importance pour l'Ille-et-Vilaine. Le Département se mobilise pour les accompagner au travers d'aides directes et par des partenariats avec les organismes agricoles breilliens. La participation au Groupement d'intérêt public (GIP) LABOCEA contribue également à cette stratégie en faveur de la santé animale, la sécurité sanitaire, l'alimentation et la protection de l'environnement.

### I - INTERVENTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

Dans ce contexte sanitaire et dans le contexte du Brexit et des fluctuations liées au marché chinois, le soutien aux circuits courts et la création de valeurs ajoutées sur les fermes breilliennes par la diversification agricole, doivent permettre de renforcer la résilience des systèmes. Cependant, la pyramide des âges des actif.ves agricoles met en évidence de nombreux départs à la retraite des exploitant.es agricoles dans les 10 ans à venir : près de 3 départs pour 1 installation. De nouveaux.elles candidat.es à l'installation, non issu.es du milieu agricole, arrivent en Ille-et-Vilaine et portent des projets agri-ruraux innovants, qui demandent à être accompagnés.

La nouvelle politique agricole commune (PAC) 2023-2027 entrera en vigueur début 2023. L'année 2022 sera consacrée à l'étude pour une bonne articulation avec la politique départementale au bénéfice de l'agriculture breillienne, notamment sur les volets bocage (Breizh Bocage) et mesures agro-environnementales (MAEC).

Conforté par son bilan, le Département d'Ille-et-Vilaine poursuit son objectif de promouvoir et conforter une agriculture durable et autonome, viable économiquement et ancrée dans son territoire.

Ces orientations politiques se déclinent à la fois par :

- des dispositifs d'aides directes aux exploitations agricoles (aides à l'installation, à la diversification, aux productions sous signes de qualité, à la transition vers des systèmes plus durables, soutien aux agriculteur.rices en difficultés, etc...) ; les fiches dispositifs annexées au rapport ont fait l'objet d'ajustements afin de tenir compte d'évolutions réglementaires et organisationnelles. Notamment, le dispositif de chèque conseil sera dorénavant assuré directement par Agrobio35 et le CIVAM 35 ; les critères d'éligibilité des échanges parcellaires ont été précisés ;

- la poursuite et le développement de partenariats avec les principaux organismes agricoles, sous forme de subventions de fonctionnement.

---

Le partenariat se poursuit avec la Chambre d'agriculture dans le cadre de la convention 2020-2022. L'année 2022 sera pour partie consacrée à la préparation d'une nouvelle convention 2023-2025. Il est proposé de reconduire le partenariat avec le réseau INPact sur une période triennale 2022-2024. Ces partenariats s'articulent autour des axes principaux suivants : promouvoir la place de l'agriculture dans les territoires ; répondre aux enjeux environnementaux (notamment celui des continuités écologiques) en accompagnant les transitions agricoles en faveur d'une agriculture qui participe aux enjeux sociétaux. Le partenariat avec la SAFER se poursuit également dans le cadre de la convention 2020-2026 qui est une réponse aux enjeux de renouvellement des générations en agriculture, en permettant à des projets agri-ruraux innovants de se concrétiser grâce au portage foncier départemental.

En 2017, 2018, 2019 et 2021, le Département a octroyé une partie des subventions de fonctionnement aux organismes professionnels dans le cadre de l'appel à projets Agriculture durable et citoyenne portant sur trois thématiques : l'alimentation responsable et les productions sous signes officiels de qualité, le foncier et les projets en faveur de l'insertion sociale et professionnelle. A travers cette démarche, les réflexions se poursuivent ainsi pour se rapprocher des politiques liées aux publics prioritaires du Département. Cet appel à projet est reconduit en 2022.

Suite à la période de sécheresse importante en 2019, l'appel à projets « Développez l'agroforesterie en Ille-et-Vilaine » a trouvé écho chez les producteurs bretonnes. Cet appel à projets est reconduit en 2022. Il s'articulera avec le Plan de relance national qui prévoit une enveloppe de 600 K€ sur 2 ans pour les projets bretons.

Afin d'optimiser la mobilisation de la part départementale de la taxe d'aménagement, les dépenses liées aux thématiques Breizh Bocage et Conversion aux systèmes herbagers et agrobiologiques sont prises en charge dans le cadre du budget annexe Biodiversité et paysages et détaillées dans le rapport correspondant. **Pour information, les crédits consacrés en 2022 à ces 2 thématiques agricoles seront de 476 K€ en investissement.**

Les crédits consacrés à la politique agricole hors budget annexe sont inscrits en 2022 à hauteur de 1,1 M€ en fonctionnement et 2,3 M€ en investissement hors financement du GIP LABOCEA.

## **II - LE GIP LABOCEA**

Le GIP LABOCEA, qui regroupe les outils d'analyse des départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et de Brest Métropole, se situe aux tous premiers rangs sur le plan national, avec près de 600 agent.es et plus de 40 M€ de budget. Il participe, par son expertise et ses conseils, à répondre aux enjeux de la sécurité sanitaire de l'agriculture, de l'alimentation, de l'eau et de l'environnement. Son implication dans la crise sanitaire (production de gel, analyses PCR) a démontré la réactivité, la compétence et l'utilité des outils publics territoriaux.

Les exercices 2020 et 2021 ont permis de dégager des résultats exceptionnels liés à l'activité d'analyse PCR pour les tests COVID. De mi-2020 à début 2021, LABOCEA a réalisé plus de 360 000 analyses, soit plus de 20 % des tests pratiqués en Bretagne sur cette période.

2022 sera une année charnière importante pour le GIP qui doit faire face à plusieurs défis : les effets de la réduction de l'activité pour le GDS, les incertitudes persistantes sur la définition et le financement des missions d'intérêt général pour l'Etat et pour les membres, l'incidence financière très significative de la perte des allègements sociaux sur les salaires.

---

Conformément au pacte qui lie les membres pour la période 2020-2022, le financement apporté au GIP s'élèvera à :

- 3,05 M€ en fonctionnement, comprenant la prise en charge à hauteur de 100 K€ des tests de dépistage dans les élevages de ruminants en Ile-et-Vilaine pour les maladies zoonotiques (maladies animales transmissibles à l'homme) et la réalisation des missions d'assistance technique auprès communes pour l'assainissement pour 200 K€
- 630 K€ en investissement comprenant la fin du financement exceptionnel pour le numérique (70 K€) et une dotation d'investissement pour la mission d'assistance technique pour l'assainissement (50 K€).

Le Département met par ailleurs à la disposition du GIP 86 postes budgétaires et les locaux des laboratoires de Combourg et Javené.

Le renouvellement du pacte entre les membres, qui doit fixer le cadre et les objectifs communs pour la période 2023-2025, devra s'attacher à consolider le modèle économique, social et juridique du groupement de manière à répondre durablement aux enjeux de politique publique mais aussi de maîtrise des charges pour les membres. Il sera soumis à l'Assemblée dans le courant de l'année 2022.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, afin de tenir compte des évolutions liées aux Lois NOTRe et Maptam qui impactent l'assistance assainissement en réduisant le périmètre des collectivités éligibles de 241 à au maximum 160, la mission assistance technique a été confiée à LABOCEA avec le souci de garantir la meilleure continuité de ces missions.

### **Synthèse :**

***Le Département veut favoriser une agriculture durable, autonome et implantée dans la vie de son territoire. Il intervient en direction des exploitations ou des organisations professionnelles agricoles qui contribuent à démultiplier l'action départementale. Le soutien au laboratoire départemental, au sein du GIP LABOCEA, contribue à la sécurité sanitaire des élevages et des populations du département. En 2022, les actions liées à la préservation du bocage et au développement des exploitations en agriculture biologique sont financées sur le budget annexe Biodiversité et Paysages pour un montant de 476 K€ en investissement.***

***Au total, cette politique mobilise 4,5 M€ de crédits de paiement en fonctionnement et 3,4 M€ en investissement (part du Budget Biodiversité et Paysages incluse).***

### **En conclusion, je vous propose :**

- ***d'approuver l'ensemble des propositions exposées au présent rapport, conformes aux débats des orientations budgétaires ;***
- ***d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants tels que détaillés dans les tableaux annexés ;***
- ***d'approuver l'attribution des subventions au profit des bénéficiaires et pour les montants mentionnés dans le tableau annexé (annexe 1) ;***
- ***d'approuver l'actualisation des modalités d'intervention par dispositif (fiches 1.1 à 1.7 annexées au présent rapport) ;***
- ***d'approuver les termes de la convention type ci-annexée (annexe 2), à conclure avec chacun.e des co-contractant.es Solidarité Paysans de Bretagne, Fédération des CUMA Bretagne Ile Armor, CRPF et Abibois, pour les montants mentionnés dans le tableau annexé (annexe 1) ;***

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer lesdites conventions et tous actes s'y rapportant ;

- d'ouvrir au budget primitif de nouvelles autorisations d'engagement et de programmes millésimées 2022 mentionnés dans le tableau ci-dessous :

<b>Code</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant (encours)</b>
<b><u>AUTORISATION D'ENGAGEMENT</u></b>		
<b>AGRIF002</b>	<b>SOUTIEN A L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS</b>	<b>93 500 €</b>
<b>AGRIF003</b>	<b>AIDE AUX AGRICULTEURS EN DIFFICULTE</b>	<b>40 000 €</b>
<b>AGRIF005</b>	<b>PARTICIPATION CHAMBRE AGRICULTURE</b>	<b>416 600 €</b>
<b>AGRIF009</b>	<b>APPEL A PROJETS SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT</b>	<b>130 000 €</b>
<b><u>AUTORISATION DE PROGRAMME</u></b>		
<b>AGRII001</b>	<b>PROGRAMME EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE</b>	<b>1 200 000 €</b>
<b>AGRII010</b>	<b>BREIZH FORET</b>	<b>5 000 €</b>

LE PRESIDENT  
**Jean-Luc CHENUT**